



Compte-rendu de l'AG AMAP-

RPL

du 28/01/17

AMAP REUNION-PERE LACHAISE

Le quorum étant atteint à 17h15, l'assemblée générale de l'AMAP RPL a été ouverte.

Brigitte GERVAIS, coordinatrice du collectif de l'AMAP, remercie les adhérents de leur présence et annonce l'intervention d'une représentante de l'association Terre de Liens dont l'AMAP possède 52 actions.

1/Intervention d'Anne Rivaille

Les AMAP existent depuis 2001 et l'AMAP RPL existe et travaille en partenariat avec Sébastien Léger, notre maraîcher, depuis 2006 qui est installé dans l'Oise. Anne RIVAILLE rappelle qu'en Île-de-France, il existe près de 300 AMAP, regroupant 60 000 adhérents (15 000 familles), 185 paysans et 10 millions d'euros de parts de récoltes.

2/Intervention de l'association «Terre de liens»

- voir le résumé de l'intervention en annexe

3/ Intervention de David Nicolet

Il évoque l'épargne solidaire.

Il fait la présentation de l'outil Cagnotte Solidaire, association loi 1901 créée par des amapiens, qui a pour but d'aider des agriculteurs au financement de leur activité. Des prêts avec des échéanciers de remboursements sont consentis à des agriculteurs pour la réalisation de certains projets (rucher, puits, remplacer une serre...). Chaque membre de la Cagnotte verse une cotisation de 5 euros. Il existe une cagnotte solidaire dans les Yvelines, Le bonheur est dans le prêt, et une autre dans l'est parisien.

Un autre outil existe. Il s'agit des CIGALES (Club d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire). Les membres mettent de l'argent dans une caisse commune tous les mois et se réunissent plusieurs fois par an pour aider des agriculteurs. L'apport, en fonds propres, permet aux membres de devenir associés dans différents projets, notamment en agriculture bio. Récemment, le financement d'une chèvrerie et d'une fromagerie, a été possible grâce aux CIGALES.

L'Atelier Paysan est une coopérative dans le sud de la France, qui permet de mutualiser la fabrication d'outils agricoles (micro-outillage), pour faire de l'agriculture bio.

4/ Opération «Remise à flots»

Cette opération, initiée par Bruno Barwise et reprise par Frédérique Hofmann, se déroule tous les ans, en octobre. Un batelier, André, apporte avec sa péniche des produits qu'il collecte sur son parcours (conserves, vins, huile d'olive, miel, café, riz, savon, produits ménagers, foie gras, etc...) sur commandes préalables des AMAPIENS.

Positionné à Béziers, il emprunte le Rhône, la Saône, puis remonte les canaux et arrive enfin dans le bassin de la Villette où la cargaison est vidée. Les commandes des AMAPIENS se font à partir du mois de mai, ce sont en majorité des AMAP d'Ile de France qui participent à cette opération.

Cette opération a lieu depuis environ 7 ans à l'AMAP RPL. Les commandes augmentent régulièrement tous les ans (46 commandes en 2015, 54 en 2016 pour 12 285 €). Le but de cette

opération est notamment de permettre à André de vivre de son métier de marinier (il prend un euro par kilo de produits), et que le trafic augmentant les canaux soient entretenus. Les transports routiers, plus rapides et plus souples mais très polluants sont préférés aux transports fluviaux plus lents et moins souples mais bien plus écologiques.

Le total de l'opération est à peu près égal à celui de 2015. La commande de Comté n'a pas pu être honorée, à la suite d'un manque de lait chez le producteur, situé dans le Jura.

Ont été vendus en 2016 : 232 litres de vin, 160 kilos de conserves, 330 litres d'huile, 40 kilos de fromage, 60 kilos de miel, 120 kilos de riz, 330 litres de savon. La distribution s'est passée dans de bonnes conditions, sans casse et sans erreur, et dans la joie et la bonne humeur.

Pour l'édition 2017, il serait préférable de choisir un dimanche qui ne soit pas pendant les vacances scolaires pour la distribution. De nombreuses personnes ont commandé la nouvelle cuvée d'huile d'olive bio : une pré-commande pour 2017 était possible. Il serait intéressant de mettre en place un système de référent pour grouper les commandes, un référent par AMAP extérieure (Le temps des légumes, Gambetta, Rue des haies, Charonne). Afin d'alléger la gestion, il serait bon de revoir le système des acomptes, qui servent seulement à l'achat du riz et du savon qui doivent être réglés en totalité à la commande. Soit baisser l'acompte à 25% (car 50% c'est trop élevé), soit verser seulement une partie des chèques d'acomptes. Mais on n'est jamais sûr exactement des produits qui vont être distribués, et les chèques servent aussi à s'engager.

Les produits sont d'excellente qualité, en plus de l'aspect éthique de cette opération.

5/ Bibliamap, la bibliothèque de l'AMAP, le blog, l'animation

Cette action est animée par Anne Rivaille (de Charonne). L'AMAP dispose d'un ensemble de livres neufs, concernant particulièrement l'écologie, qui circulent sous forme de prêt. Par ailleurs sur le blog, Anne présente un livre par semaine et propose une sélection d'émissions concernant l'agriculture, dans sa rubrique Téléramap.

Il est possible de s'inscrire à la newsletter sur le blog et d'avoir, ainsi, toutes les semaines un récapitulatif de ce qui est publié. Il est noté que le site est accessible mais présenté en anglais. Ce site est fait sous forme de blog. Il permet également d'établir le planning des distributions. Chaque lundi soir, il annonce la composition du panier du mercredi suivant. Les recettes végan ont disparu car l'amapienne qui les publiait est partie.

L'AMAP cherche toujours des AMAPIENS qui peuvent animer ce blog, avec des recettes et autres ! Le blog est pour tout le monde, chacun peut y participer.

Il est possible d'inviter des intervenants ou des artistes, d'organiser des ciné-débats, comme les années précédentes.

6/ Rapport d'activités 2016 et rapport moral

L'adhésion à l'association est annuelle. Les contrats avec les partenaires sont semestriels et non annuels comme dans d'autres AMAP, ce qui complique la gestion administrative mais permet plus de souplesse pour les AMAPIENS. 2016 a été la première année sans livraison au mois de mai, ce qui va se poursuivre les années suivantes pour des raisons pratiques. Dans les autres AMAP, il y a également un arrêt des distributions de légumes d'hiver et de printemps.

Le panier solidaire (l'action de solidarité entre amapiens) : il est financé en partie par les amapiens qui peuvent y contribuer au moment l'adhésion annuelle. L'an dernier, la participation des amapiens s'est élevée à 862 euros, en 2016 elle s'est élevée à 778 euros. L'AMAP complète la somme restante pour l'achat du panier. 2 paniers solidaires sont financés un pour la rue des Haies et l'autre pour la rue de Charonne. Cette action de solidarité a été mise en place il y a cinq ans.

Cette année l'AMAP accuse une perte de 300 euros, mais le compte CCP est positif donc l'AMAP n'est pas déficitaire.

Est évoqué la situation des paniers qui ne sont pas récupérés par les amapiens certaines semaines : à Charonne, des intermittents (anciens amapiens qui paient leur adhésion, mais n'ont pas de contrat) sont relancés lorsque les amapiens ne peuvent pas prendre leur panier.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

La question de la cotisation au réseau AMAP Île-de-France est évoquée : cette cotisation nous permet d'être assurés. La norme veut que nous cotisions 10 euros par amapien minimum. Nous avons donné 600 euros l'an passé, l'assemblée vote une cotisation de 600 euros également pour cette année.

L'AMAP IDF reçoit de moins en moins de subventions de la Région qu'auparavant. Ils ont 4 ou 5 salariés, et proposent des formations intéressantes, accessibles aux adhérents AMAP. Leur prochaine AG aura lieu le 4 mars.

L'achat de 5 actions supplémentaires à Terre de Liens est voté à l'unanimité.
Il est précisé que le but n'est pas de garder l'argent, mais de l'investir dans des projets.

7/ Visites des producteurs

La question de la participation au transport lors des visites chez Sébastien et Céline est évoquée : si chacun participe un peu, cela permet de voyager dans de bonnes conditions et représente un certain engagement associatif.

8/ Un nouveau lieu de distribution

La recherche de local pour Charonne est évoquée par Brigitte. Depuis octobre 2015, le collectif cherche un nouveau local, car la distribution en plein air est difficile en hiver. Après de longs pourparlers avec la Mairie du 11^{ème}, un local a été trouvé avenue Philippe Auguste au 108 bis. Lundi 30 janvier 2017 la convention a été signée la première distribution s'est faite le mercredi 1er février. La distribution sera moins visible, mais protégée du froid ! Des flyers seront modifiés pour tenir compte de la nouvelle adresse.

9/ Sébastien LEGER présente l'EARL

L'exploitation couvre environ 10 hectares, avec une partie couverte et une partie extérieure. 5 à 6 personnes y travaillent en hiver et 6 en été. La saison agréable se situe de septembre à décembre : toute la gamme de légumes est disponible à cette période. Il y a moins de légumes à partir de janvier. L'AMAP représente une grande partie des ventes de l'EARL, qui vend également aux marchés locaux, à des jardiniers amateurs, à quelques magasins.

Le maraîchage est exclusivement local. L'agriculture pratiquée n'est pas bio mais raisonnée : quelques produits de traitement sont utilisés, particulièrement du désherbant sur les cultures longues (poireaux, carottes).

Sébastien achète ses graines et fait ses plants lui-même, s'occupe des semences, de l'entretien, de la récolte. Certains légumes sont conditionnés. L'année dernière, l'agriculture a été très pénalisée, donc les légumes sont plus petits cette année. Le printemps précédent a été humide, et l'été a été compliqué du fait de la sécheresse. L'hiver dont nous sortons a été froid, long et sec, donc tous les légumes ont été récoltés car ils ont gelé et ne pourront pas ressortir (carottes, betteraves, choux, pommes de terre). Ils sont conservés normalement jusqu'au mois de juin.

La quantité de pommes de terre récoltées à l'année varie autour de 50 à 60 tonnes sur 5 variétés, (rouge, charlotte, noire, rate et Pompadour).

Résultat culture patate douce : 4 essais. Tous les ans, Sébastien travaille avec le Ministère de l'agriculture sur des essais de culture. Sur 4 essais de culture de la patate douce, une variété a bien marché. 200 pieds ont été semés, pour une récolte de 45 kilos. Cette plante s'est adaptée à la région, sa culture se fait sous serre (ou "tunnel").

Sébastien rappelle la différence entre agriculture conventionnelle et raisonnée : le principe de l'agriculture raisonnée est de vérifier l'état de la plante avant d'intervenir. Pour l'agriculture conventionnelle, il y a un traitement systématique à chaque étape.

Sébastien utilise de moins en moins de produits, et revient progressivement au binage. Il s'intéresse au bio, mais n'ira pas entièrement dans cette voie, car il souligne ne pas pouvoir se permettre financièrement de perdre des cultures.

Sébastien utilise un bâchage plastique entièrement biodégradable, fait d'amidon et de maïs, qui

couvre le sol, apportant de la chaleur à la racine de la plante et empêchant la pousse de mauvaises herbes. Ce plastique dure le temps de la culture et se dégrade sur place. Lorsque la culture est finie, Sébastien enterre le plastique et les analyses atteste de la disparition du plastique du sol. Dans le pays de Bray, région où se situe la ferme de Sébastien, on utilise les fumiers de cheval, de bovin, d'ovin et de poule.

Pour la visite annuelle à la ferme, la solution du car, plus écologique, est préférée. Il serait important que chacun vienne voir la ferme, pour le plaisir des yeux, pour une meilleure compréhension du travail de Sébastien.

10/ Céline THOMAS

Elle travaille avec l'AMAP depuis 2011. Elle dispose d'un verger de 3 hectares dans lequel elle cultive et récolte des fruits de saison. Elle fabrique des confitures, des jus de fruits, des pâtes de fruits. Ce n'est pas son activité principale puisqu'elle est fonctionnaire. L'AMAP est son plus gros client. Céline cultive framboises, cassis, groseilles, rhubarbe, pommes, poires, noix, noisettes, coings, fraises, potirons... ainsi que de la casseille (greffe de groseillier et cassissier) et de la tayberry (greffe framboisier et mûrier).

Une visite du verger est prévue chaque année en juin, avec un pique nique à l'ombre des noisetiers. Cela permet de visiter son beau terrain vert. Céline explique que le terrain est calcaire, et seuls des fumiers de vache et d'âne sont utilisés. Son frère a mis des ruches dans le verger afin de polliniser les fleurs. L'an passé, la production de miel a été faible, les abeilles sont restées enfermées dans leurs ruches et ont mangé tout leur miel pour survivre : elles ne pouvaient pas butiner car toutes les pousses étaient en retard.

Il y a beaucoup de demandes pour les pâtes de fruits. Céline en fait des ventes ponctuelles pour Noël.

Céline a besoin de plus de commandes pour équilibrer son budget. Il y a actuellement 22 pots confitures pour la rue des Haies et 15 pour Charonne, soit 37 au total, ce qui est trop peu au vu des coûts de production et de déplacement. Il est possible toute l'année de prendre des pots de confitures. Il est également possible de ne garder que le contrat verger. Les commandes de jusettes et fruits ont augmenté (au total 32 actuellement), mais celles de confitures continuent de baisser.

Céline vient désormais avec Sébastien Léger, afin de réduire les coûts de transports, mais sans une augmentation du nombre des contrats verger, cette activité est compromise. Elle n'envisage pas d'augmenter le prix des confitures, bien qu'inchangé depuis le début : 4,5 euros par pot (chaque pot vide doit être rendu).

Il faut envisager des solutions pour augmenter le nombre de contrats : organiser des séances de dégustation, ou trouver d'autres points de vente (la Louve, des cavistes, d'autres AMAP...).

Il est proposé également de pouvoir faire un contrat «confiture», sans être obligé de prendre un contrat «légumes».

11/ Le boulanger

Sophie donne de bonnes nouvelles de notre boulanger Maxime BUSSY. Sa boutique, rue de la Réunion, est constamment remplie. Il est toujours à la recherche de nouvelles farines anciennes et parcourt la France à la recherche de nouveaux producteurs céréaliers ! Maxime veut maintenir une activité à taille humaine mais il manque actuellement de farine.

12/ Démission et élection des membres du collectif

Le collectif élu en 2015 démissionne. Les adhérents suivants posent leur candidature et sont élus à l'unanimité moins une abstention.

Sophie Accaoui - Amanda Belz - Jean-Claude Gervais - Brigitte Gervais - Frédérique Hofmann - Isabelle Hurtado - Dorothée Niogret - Anne Rivaille - Hélène Tiard

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est terminée. Elle est suivie d'un apéritif dinatoire.

ANNEXE

La parole est donnée à la représentante de l'association Terre de Liens, qui présente le rôle de cette association et de sa foncière :

- 48% des surfaces de la région d'Île-de-France est agricole, mais est grignotée tous les ans sous l'effet notamment de l'urbanisation. 1,4% de l'agriculture fonctionne en bio. 10 à 20 AMAP sont créées tous les ans en Ile de France, mais certaines disparaissent.
- Terre de Liens (sa foncière), les associations « le Champ des possibles » et Abiosol (accompagnateur de porteurs d'un projet) et le réseau AMAP/IDF œuvre pour trouver des terres à remettre en exploitation.
- L'association Terre de Liens a été créée il y a 12 ans dans la Drôme, suite à l'action spécifique d'un agriculteur (création d'une association pour pérenniser les terres agricoles et d'une société foncière afin de solliciter les citoyens pour lutter contre la disparition des terres agricoles). En effet, 22 fermes disparaissent chaque semaine en France (en majorité de petites exploitations), sous le béton et les infrastructures, ou les regroupements pour créer des fermes-usine.
- En quelques années, 122 fermes ont été achetées par Terre de Liens et 8 fermes ont été données à l'association par des donateurs.
- Il est possible de contribuer en achetant une action pour une ferme, ou en faisant un don, qui va à la fondation. En effet une société foncière a une durée de vie de 99 ans, tandis qu'avec une fondation, la durée de vie est indéterminée. Ainsi quand assez d'argent est collecté, il rentre dans le patrimoine de la fondation.
- 19 associations régionales sont rattachées à la foncière et à la fondation. Chaque région est autonome. L'association recherche toujours des terres à céder, se porte acquéreur. L'achat peut prendre une à deux années.
- Les agriculteurs signent un bail rural environnemental et une charte avec un engagement d'agriculture bio. Les fermes de Terre de Liens sont viables, enrichissent la région, le suivi est fait de façon très organisée. Le bail agriculteur est de 9 ans et peut être revu si nécessaire. Quand les agriculteurs ont des difficultés financières, des aménagements sont possibles. Des réserves financières sont utilisées en cas d'intempéries. Les loyers sont au prix bas par rapport à la région. L'association permet à de jeunes agriculteurs qui n'ont pas les moyens d'acheter, de vivre de leur activité sans rembourser de grosses sommes, ni acheter de machines (moissonneuses-batteuses, etc.).
- L'achat d'actions crée un avantage fiscal de 18% sur l'impôt sur le revenu en cas de conservation des actions pendant 7 ans. Le prix de l'action est de 103,50 euros, il est réévalué tous les ans et est soumis à l'approbation de l'AMF. Ce placement en épargne solidaire peut être cédé, repris, donné.
- L'objectif de Terre de Liens est également de protéger les paysages, faire que les terres restent agricoles.
- En Ile de France, en 5 ans, 7 fermes ont été achetées, réparties sur 4 lieux. La plus ancienne à Toussacq (77), ferme de 72 ha (3 fermiers), une à Lumigny (77, 2 fermiers), une autre à Milly-la-Forêt (91), avec un fermier. Une autre grande parcelle de 5 ha (plaine céréalière) est en cours d'achat, à l'orée de la forêt de Fontainebleau.
- Avec l'extension du Grand Paris, les achats en Île-de-France constituent un enjeu important. L'association lance actuellement une collecte pour acquérir une ferme de Milly-la-Forêt et une petite cressonnière.
- Toute la production des agriculteurs liés à Terre de Liens est vendue à l'avance, à des restaurants, des chaînes de magasin bio, des AMAP du secteur. Terre de Liens partage ses compétences avec les agriculteurs dans le domaine budgétaire et commercial. L'association a

œuvré à la création d'une AMAP dans la région de Fontainebleau et de Milly-la-Forêt.

- Une question est soulevée sur la proportion des exploitations agricoles qui ferment du fait d'un surendettement ou de problèmes financiers.

Dans les 22 fermes qui disparaissent par semaine, les 3/4 des agriculteurs exploitants ne sont pas propriétaires. Beaucoup sont en fermage. Il y a d'une part les problèmes financiers, mais aussi des problèmes fonciers liés à l'usage du droit de préemption des communes. Le prix de la terre agricole augmentant, le nombre d'acquisitions diminue. La condition pour l'agriculteur qui achète, grâce à Terre de Liens, est de signer un bail rural environnemental, mais il a le choix des cultures. Les 3/4 sont en maraîchage, d'autres font un peu de polyculture, orge, avoine, céréales, volaillers... Ils peuvent tester de la culture. La certification bio doit être payée et l'agriculteur doit accepter les contrôles (du captage des eaux, etc.). Les bénévoles de Terre de Liens peuvent prêter main forte aux fermiers pour un projet.

Le modèle est celui de petites fermes où les gens sont autonomes chez eux. Ailleurs en Europe, existent aussi des groupements agricoles, coopératives qui luttent contre la prédatation.

- Encore en France il y a une majorité de propriétaires terriens, il existe aussi des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et des terres louées qui appartiennent à des communes. Terre de Liens bénéficie d'une subvention d'Eau de Paris, pour sa contribution à l'amélioration de la qualité des eaux.

- Tous les ans, l'agriculture bio est remise en question.

- Des petits groupes de bénévoles de l'association font du lobbying auprès des élus pour le maintien des terres ; il y a un travail sur différents fronts pour faire qu'il y ait moins d'érosion. En dehors de la foncière, la possibilité de faire des dons à la fondation permet une déduction fiscale de 66%. Des formulaires seront bientôt en ligne sur le site. Les frais de dossier sont de 2 euros par action. Il est possible de dédier l'action achetée à une ferme, le besoin est particulièrement pressant pour la ferme de Milly-la-Forêt.

- Une autre façon de soutenir l'association est d'être simple adhérent, et de cotiser 20 euros par an, pour être informé des activités de l'association, participer à l'AG, recevoir une revue deux fois par an et une lettre d'info tous les deux mois, ce qui offre un soutien et donne un poids à Terre de Liens. L'association compte presque 700 adhérents en Île-de-France. Il est possible de devenir bénévole permanent ou ponctuel, pour sensibiliser le grand public, rejoindre un groupe de travail (mécénat, élus locaux), ou faire de la main d'œuvre. Des formations sont proposées, sur la politique agricole commune, la protection des sols, etc., avec des experts et spécialistes.